

(19)



(11)

EP 2 756 782 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.07.2014 Bulletin 2014/30

(51) Int Cl.:
A47D 1/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14151550.2**

(22) Date de dépôt: **17.01.2014**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

- **Bossard, Jérôme**
49300 CHOLET (FR)
- **De Jong, Elbreg**
5215 BE DEN BOSCH (NL)
- **Joosten, Dienneke**
5981 PP PANNINGEN (NL)

(30) Priorité: **18.01.2013 FR 1350451**

(71) Demandeur: **Dorel France SA**
49309 Cholet Cedex (FR)

(72) Inventeurs:
• **Gentil, Jean-Luc**
49300 CHOLET (FR)

(74) Mandataire: **Windal-Vercasson, Gaelle I.M.**
CABINET VIDON
Technopôle Atalante
16B Rue de Jouanet - BP
35703 Rennes Cedex 7 (FR)

Remarques:

Revendications modifiées conformément à la règle
137(2) CBE.

(54) **Chaise pour enfant à dossier réversible**

(57) L'invention concerne une chaise pour enfant comprenant une structure de support (1) portant une assise (2) et un dossier (3) présentant une partie supérieure (31) et une partie inférieure (32), ledit dossier (3) étant inclinable.

Selon l'invention, un tel dossier (3) est réversible par

rapport à la structure de support (1) entre une première et une deuxième positions, la partie supérieure (31) et la partie inférieure (32) du dossier étant inversées entre la première et la deuxième positions. Un tel dossier (3) est apte à soutenir le dos de l'enfant dans chacune des première et deuxième positions.

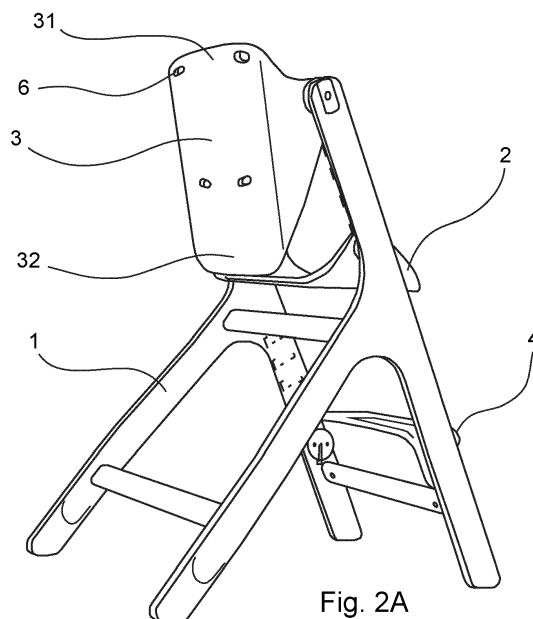


Fig. 2A

Description

1. Domaine de l'invention

[0001] Le domaine de l'invention est celui de la puériculture. Plus précisément, l'invention concerne une chaise pour enfant, destinée à être utilisée pendant une période relativement longue de la vie de l'enfant, et dès le plus jeune âge.

2. Art antérieur et ses inconvénients

[0002] On connaît des chaises pour enfant évolutives, dont l'assise est réglable en hauteur, afin de s'adapter à l'évolution de la taille de l'enfant. La profondeur de l'assise peut également être modifiée, en inversant les rôles et les positions de l'assise et du repose-pied, de façon à s'adapter également à la morphologie de l'enfant.

[0003] De telles chaises sont notamment décrites dans le document de brevet US 4 109 961.

[0004] Cependant, de telles chaises ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 mois : en effet, il est nécessaire que l'enfant sache se tenir en position assise. En outre, le dossier est peu enveloppant, ce qui rend la chaise peu adaptée aux très jeunes enfants.

[0005] On connaît également des chaises hautes pour enfants dont le dossier est inclinable, de façon à pouvoir recevoir un bébé en position allongée ou semi-allongée. Ainsi, de telles chaises peuvent être utilisées dès le plus jeune âge, avant que l'enfant ne sache se tenir en position assise. Le document de brevet EP 2 078 478 présente ainsi une chaise haute pour enfant, dans laquelle l'assise et le dossier sont liés et forment un ensemble inclinable, de façon à pouvoir recevoir un petit enfant en position allongée.

[0006] Cependant, de telles chaises ne conviennent qu'aux bébés et aux petits enfants, et ne peuvent généralement pas être utilisées au-delà de 3 ans environ.

[0007] On connaît également du document de brevet US 6,082,814 une chaise pour enfant évolutive, qui peut adopter trois configurations distinctes pour accueillir respectivement un bébé, un petit enfant, ou un enfant plus grand. Une telle chaise comprend une structure de support et un siège comprenant un dossier et une assise solidaires l'un de l'autre. Pour passer de la configuration adaptée aux petits enfants à la configuration adaptée aux enfants plus grands, le siège est retourné par rapport à la structure de support, de sorte que l'assise reste toujours horizontale, mais que le dossier, dans la première configuration adaptée aux petits enfants, s'étend vers le haut et sert de support au dos de l'enfant et, dans la deuxième configuration adaptée aux enfants plus grands, s'étend vers le bas, en position de rangement. Une simple barre transversale de la structure de support sert alors de soutien au dos de l'enfant plus grand.

[0008] Un inconvénient de cette chaise de l'art antérieur est qu'elle n'offre pas un soutien dorsal suffisant aux enfants les plus grands, et s'avère donc peu confor-

table pour ces derniers. Plus généralement, elle s'adapte de façon insuffisante à l'évolution de la morphologie de l'enfant, dans la mesure où elle n'offre que trois configurations distinctes.

5 [0009] Il existe donc un besoin d'une chaise pour enfant évolutive qui puisse être utilisée pendant une période plus longue de la vie de l'enfant que les chaises de l'art antérieur, sans nécessiter d'équipements supplémentaires à rapporter ou à retirer selon l'âge de l'enfant.

10 [0010] Notamment, il existe un besoin d'une chaise pour enfant simple et peu coûteuse qui puisse être adaptée aussi bien aux bébés, avant qu'ils ne sachent se tenir en position assise, qu'aux petits enfants et qu'aux enfants plus grands (par exemple jusqu'à 9 ans environ).

15 [0011] Il existe un besoin d'une telle chaise qui soit confortable pour l'enfant, quels que soient son âge et sa morphologie, et qui, notamment, lui procure un bon soutien dorsal à tout âge.

20 3. Exposé de l'invention

[0012] L'invention répond à ce besoin en proposant une chaise pour enfant comprenant une structure de support portant une assise et un dossier présentant une partie supérieure et une partie inférieure, le dossier étant inclinable. Selon l'invention, un tel dossier est réversible par rapport à la structure de support entre une première et une deuxième positions, la partie supérieure et la partie inférieure du dossier étant inversées entre la première et la deuxième positions. En outre, un tel dossier est apte à soutenir le dos de l'enfant dans chacune de ses première et deuxième positions.

[0013] Ainsi, l'invention repose sur une approche tout à fait nouvelle et inventive de la chaise pour enfant, et notamment de la chaise évolutive pour enfant. En effet, la chaise de l'invention présente un dossier inclinable (de préférence jusqu'à une position horizontale ou proche de l'horizontale), ce qui lui permet d'être adaptée pour recevoir de petits enfants en position allongée ou semi-allongée : une telle chaise est donc adaptée pour recevoir des enfants dès leur plus jeune âge.

[0014] En outre, l'invention propose astucieusement que le dossier puisse être retourné pour suivre l'évolution de l'enfant et son changement de morphologie. Ainsi, avec un seul ensemble de dossier, d'assise et de structure de support, on peut former, d'une part une chaise adaptée pour les très jeunes enfants lorsque le dossier est dans une première position, et d'autre part une chaise adaptée pour les plus grands enfants lorsque le dossier est dans une deuxième position. Le dossier remplit une fonction de soutien du dos de l'enfant dans chacune de ses première et deuxième positions, de sorte que la chaise de l'invention est confortable à tout âge de l'enfant.

[0015] Selon un aspect particulier optionnel de l'invention, ladite partie supérieure et ladite partie inférieure du dossier sont de dimensions différentes.

[0016] Ainsi le dossier est asymétrique : par exemple, la partie dite supérieure du dossier est environ deux fois

plus haute que la partie dite inférieure, de sorte que le dossier s'étend principalement vers le haut, ou principalement vers le bas, selon qu'il est dans la première ou dans la deuxième position. De même, les parties supérieure et inférieure du dossier peuvent présenter des largeurs différentes, et même, plus généralement, des formes différentes (par exemple, plus ou moins enveloppantes). Le dossier assure ainsi un maintien dorsal optimal quels que soient l'âge et la morphologie de l'enfant.

[0017] Selon une première caractéristique optionnelle de l'invention, l'assise est inclinable indépendamment du dossier.

[0018] Ainsi, on peut ajuster d'une part l'inclinaison du dossier par rapport à la structure, d'autre part l'inclinaison de l'assise par rapport à la structure, mais également l'angle entre le dossier et l'assise. Ceci permet de s'adapter à toutes les tailles et morphologies des enfants, notamment des bébés, quel que soit leur âge. On notera que l'inclinaison du dossier, comme de l'assise, peut se faire en continu, ou selon un ensemble prédéfini de positions discrètes.

[0019] Selon un mode de réalisation particulier de l'invention, le dossier et l'assise sont aptes à pivoter chacun autour d'un axe horizontal respectif de façon à ce que le dossier et l'assise s'inclinent en se recouvrant partiellement, un ensemble du dossier et de l'assise formant une structure de transat pour bébé.

[0020] La possibilité de faire pivoter d'une part le dossier, et d'autre part l'assise, indépendamment l'un de l'autre, permet donc de les amener dans une position relative telle que leur ensemble présente une structure de transat pour bébé ; dans cette position le dossier et l'assise se recouvrent partiellement, de façon à assurer un bon maintien de l'enfant et un soutien adapté de tout son corps. En outre, l'inclinaison de ce transat pour bébé par rapport à la structure de support est ainsi finement ajustable, pour s'adapter aux phases de sommeil et d'éveil du bébé.

[0021] A nouveau, le dossier et l'assise peuvent pivoter en continu ou, en variante, peuvent prendre un certain nombre de positions d'inclinaison prédéfinies.

[0022] Avantagusement, le dossier et l'assise sont configurés de façon à ce que l'ensemble du dossier et de l'assise présente une forme de transat pour bébé.

[0023] Ainsi, le dossier et l'assise sont conçus de façon à ce que l'ensemble qu'ils forment présente une forme enveloppante pour un bon confort et un bon maintien du bébé, dès son plus jeune âge.

[0024] Selon un autre aspect optionnel de l'invention, l'assise est réglable en hauteur.

[0025] La chaise peut donc « grandir » avec l'enfant, et s'adapter à l'évolution de sa taille.

[0026] Notamment, lorsque le dossier est dans la première position, l'assise est réglée dans une position haute, et la chaise est alors adaptée pour recevoir un bébé. La chaise remplit alors une fonction de transat pour les bébés entre 0 et 6 mois environ et une fonction de chaise haute pour les bébés qui commencent à se tenir assis,

jusqu'aux petits enfants (3 ans environ). On notera que par « position haute », on entend principalement une position haute relative de l'assise par rapport au dossier. Notamment, dans une telle position haute, les axes de rotation relatifs de l'assise et du dossier sont relativement proches. Cependant, dans le cas où la chaise haute est utilisée pour faire participer les très jeunes enfants aux repas, à la table familiale, une telle position haute s'entend bien sûr également par rapport à la structure de support.

[0027] Inversement, lorsque le dossier est dans la deuxième position, l'assise est réglée en une position basse, et la chaise est alors adaptée pour recevoir un enfant, voire même un adulte. La chaise de l'invention est de préférence adaptée pour les enfants de 3 à 9 ans environ. A nouveau, par « position basse », on entend une position basse relative de l'assise par rapport au dossier, i.e. les axes de rotations respectifs de l'assise et du dossier sont plus éloignés l'un de l'autre que dans la première configuration ci-dessus. Cependant, la position de l'assise reste bien sûr réglable en hauteur, notamment pour s'adapter à l'évolution de la taille de l'enfant entre 3 et 9 ans environ.

[0028] A titre optionnel, on peut prévoir que l'assise ne puisse s'incliner que lorsqu'elle est en position haute, c'est-à-dire lorsque la chaise est configurée pour recevoir de jeunes enfants. En effet, une telle inclinaison de l'assise n'est généralement pas nécessaire pour les enfants plus grands.

[0029] On notera que les points de fixation du dossier à la structure de support sont de préférence excentrés par rapport au dossier, de sorte que les première et deuxième positions du dossier ne sont pas symétriques, ce qui rend chacune de ces deux positions adaptée à une tranche d'âges particulière de l'enfant. Dans un mode de réalisation particulier de l'invention, si l'on considère le dossier dans sa hauteur, ses points de fixation à la structure de support sont par exemple situés à 1/3 de sa hauteur. Ainsi, les parties supérieure et inférieure du dossier, délimitées par les points de fixation du dossier à la structure de support, sont de dimensions (plus précisément ici, de hauteurs) différentes.

[0030] Selon un autre aspect optionnel de l'invention, la structure de support présente une forme de Y inversé.

[0031] Une telle forme assure une bonne stabilité à la chaise de l'invention, quelle que soit la configuration de l'assise et du dossier, à savoir leur hauteur et leur inclinaison respectives. Cependant d'autres formes de structures de support peuvent également être envisagées, et en particulier la plupart des formes connues.

[0032] Selon un premier mode de réalisation de l'invention, le dossier étant monté de façon à pouvoir pivoter autour d'un axe horizontal passant par deux points de fixation du dossier à deux supports de fixation de la structure de support, le dossier est apte à passer de la première à la deuxième position en inversant les points de fixation par rapport aux supports de fixation.

[0033] Ainsi, il suffit de détacher le dossier de la struc-

ture de support et de le retourner en inversant les parties supérieure et inférieure du dossier, le dos de l'enfant restant en appui sur la même face du dossier.

[0034] Selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, le dossier étant monté sur la structure de support de façon à pouvoir pivoter autour d'un axe horizontal, le dossier est apte à passer de la première à la deuxième position par rotation autour de l'axe horizontal.

[0035] Dans ce cas, il suffit de faire faire une rotation de 180° autour de son axe au dossier pour en inverser la position. Ce mode de réalisation a pour avantage une manipulation plus aisée du dossier, qu'il n'est pas nécessaire de démonter. Cependant, le sens d'assise de l'enfant est alors inversé par rapport à la structure de support lorsqu'on retourne le dossier.

[0036] Selon une caractéristique optionnelle, la structure de support présente au moins deux fentes d'inclinaisons différentes, destinées à recevoir une partie mâle d'un élément de fixation du dossier et/ou de l'assise.

[0037] Ainsi, le dossier et/ou l'assise ne s'inclinent pas de manière continue par rapport à la structure de support, mais peuvent prendre un ensemble de positions discrètes prédéterminées, d'inclinaisons différentes. L'inclinaison du dossier et/ou de l'assise par rapport à la structure de support, ainsi que sa hauteur, dépend de la fente de la structure de support dans laquelle vient coulisser la partie mâle de l'élément de fixation du dossier et/ou de l'assise.

4. Liste des figures

[0038] D'autres buts, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante, donnée à titre de simple exemple illustratif, et non limitatif, en relation avec les figures, parmi lesquelles :

- les figures 1A et 1B illustrent la chaise de l'invention, selon deux angles de vue, dans une configuration de chaise haute adaptée aux bébés de 6 à 36 mois environ;
- les figures 2A et 2B présentent la chaise des figures 1A et 1B dans laquelle le dossier a été retourné, de façon à adapter la chaise aux enfants de 3 à 9 ans environ;
- les figures 3A et 3B illustrent la chaise des figures 2A et 2B dans deux positions d'assise distinctes, adaptées à deux âges et deux tailles d'enfant distincts ;
- les figures 4A et 4B présentent enfin la chaise de l'invention, dans laquelle le dossier et l'assise ont été inclinés de façon à former une structure de transat, pour adapter la chaise aux bébés entre 0 et 6 mois environ ;
- les figures 5A à 5D présentent un exemple de mécanisme d'inclinaison du dossier et de l'assise, au moyen d'un système de fentes pratiquées dans la structure de support.

5. Description détaillée de modes de réalisation de l'invention

[0039] Le principe général de l'invention repose sur un nouveau concept de chaise évolutive pour enfant, dans lequel le dossier inclinable est également réversible entre deux positions adaptées respectivement aux plus jeunes et aux plus grands enfants, de façon à ce que la chaise puisse être utilisée sur une longue période de la vie de l'enfant, de préférence de la naissance à 9 ans environ. Le dossier remplit une fonction de soutien du dos de l'enfant quelle que soit sa position.

[0040] On présente désormais, en relation avec les figures 1A et 1B, la chaise de l'invention dans une configuration de chaise haute adaptée aux bébés de 6 à 36 mois environ.

[0041] Une telle chaise comprend une structure de support référencée 1 qui présente sensiblement une forme de Y inversé. Sur cette structure de support référencée 1 sont fixés une assise référencée 2 et un dossier référencé 3. Cette chaise étant, dans cette configuration, destinée aux bébés entre 6 et 36 mois, on prévoit également, de manière avantageuse, un repose-pied référencé 4 et un arceau de maintien amovible référencé 5, en forme de T, qui, grâce à sa pièce d'entrejambe, permet d'éviter que le bébé ne glisse de la chaise. En complément, le dossier référencé 3 peut présenter des orifices référencés 6 de passage de sangle, destinés à recevoir un harnais de sécurité (non représenté sur les figures). A titre de variante, le dossier peut ne pas présenter de passages de sangle : dans ce cas, la sécurité de l'enfant peut par exemple être assurée au moyen d'un harnais trois points qui vient se fixer sous l'assise par crochets.

[0042] La structure de support référencée 1 présente par ailleurs un ensemble de supports de fixation, par exemple sous la forme d'encoches référencées 7, destinés à recevoir le repose-pied référencé 4 ou l'assise référencée 2, ces deux éléments pouvant être ajustés en hauteur, comme on le verra par la suite sur les autres figures.

[0043] Le dossier référencé 3 est par ailleurs monté sur la structure de support référencée 1 de façon à pouvoir pivoter autour de l'axe horizontal référencé 8 représenté en traits mixtes sur la figure 1A. De cette façon, il est possible d'incliner le dossier 3, pour pouvoir accueillir par exemple un enfant endormi, ou en position de repos. L'axe horizontal 8 passe par les deux points de fixation A et B du dossier 3 à la structure de support 1.

[0044] De même, l'assise référencée 2 est montée sur la structure de support référencée 1 de façon à pouvoir pivoter autour de l'axe horizontal référencé 9.

[0045] Un tel pivotement peut être continu, de sorte que le dossier et l'assise peuvent être sécurisés dans toute position d'inclinaison du choix de l'utilisateur. En variante, un tel pivotement peut être discret, de sorte que le dossier et/ou l'assise ne peuvent prendre qu'un nombre prédéterminé de positions d'inclinaison. Il est encore possible que l'un des deux éléments, dossier ou assise,

puisse s'incliner en continu, tandis que l'autre ne puisse prendre qu'un nombre de positions d'inclinaison prédéterminé.

[0046] De telles positions d'inclinaison discrètes peuvent par exemple être définies au moyen d'un ensemble de fentes pratiquées dans la structure de support, dans lesquelles on vient faire coulisser et maintenir le dossier et/ou l'assise.

[0047] Les deux axes de rotation horizontaux 8 et 9 sont distincts l'un de l'autre, mais relativement proches dans la configuration en chaise haute des figures 1A et 1B. Le dossier référencé 3 et l'assise référencée 2 peuvent s'incliner indépendamment l'un de l'autre : ainsi, il est possible d'incliner l'un seulement de ces deux éléments, ou les deux, et d'ajuster avec précision l'angle entre le dossier 3 et l'assise 2, comme on le verra plus en détail en relation avec les figures 4A et 4B.

[0048] Une tablette et/ou un plateau, non représentés sur les figures, peuvent également être fixés sur l'arceau de maintien référencé 5, ou à la place de ce dernier, lorsque l'on souhaite faire manger l'enfant en dehors de la table familiale.

[0049] On présente désormais, en relation avec les figures 2A et 2B, la chaise des figures 1A et 1B que l'on a fait évoluer pour l'adapter à de jeunes enfants, par exemple à partir de trois ans. A partir de cet âge, l'enfant souhaite généralement s'asseoir à la table familiale, pour partager le repas de ses parents, et il n'est plus nécessaire, ni de prévoir une tablette pour son repas, ni généralement de sécuriser sa position au moyen d'un harnais ou d'un arceau de maintien. Il convient simplement d'ajuster la hauteur de l'assise pour que, d'une part, elle soit adaptée à la hauteur de la table et que, d'autre part, son positionnement par rapport au dossier de la chaise soit adapté à la taille et à la morphologie de l'enfant.

[0050] Pour ce faire, l'invention propose d'utiliser le même dossier que dans la configuration de chaise haute décrite précédemment, mais en le retournant, de façon à inverser ses parties supérieure et inférieure. Le dossier conserve une fonction de soutien du dos de l'enfant, dans cette position retournée. Ainsi, sur la figure 2A, la partie supérieure référencée 31 du dossier 3 correspond à la partie inférieure du dossier 3 sur la figure correspondante 1B : comme on peut le noter les passages de sangle 6 destinés au harnais de sécurité apparaissent donc désormais dans la partie supérieure 31 du dossier 3 (ce qui n'est pas gênant dans la mesure où l'enfant n'a généralement plus besoin d'être attaché dans sa chaise à cet âge).

[0051] Par ailleurs, on notera que les points de fixation A et B du dossier référencé 3 à la structure de support référencée 1 ne sont pas situés au milieu de la hauteur du dossier 3 : ainsi, dans la configuration en chaise haute des figures 1A et 1B, le dossier référencé 3 s'étend principalement au-dessus des points de fixation A et B à la structure de support référencée 1. Inversement, dans la configuration des figures 2A et 2B, la majeure partie du dossier référencé 3 s'étend en dessous des points de

fixation à la structure de support 1.

[0052] En d'autres termes, si l'on considère que les points de fixation du dossier 3 à la structure de support 1 délimitent les parties inférieure et supérieure du dossier, ces deux parties ne sont pas de taille équivalente.

[0053] On notera que, de façon préférentielle, on ne retourne le dossier référencé 3 que lorsque l'assise référencée 2 est en position suffisamment basse. En effet, la chaise de l'invention peut être utilisée dans une position dite « juvénile » sans harnais, dans laquelle le dossier 3 est tourné vers le haut (comme sur la figure 1A), et c'est seulement après avoir baissé suffisamment la hauteur de l'assise (par exemple, par décalage vers le bas d'un certain nombre d'encoches) que l'on retourne le dossier 3. Ceci permet notamment d'éviter l'apparition d'un « trou » dans le dos de l'enfant, entre le dossier 3 et l'assise 2, et lui assure un meilleur soutien lombaire.

[0054] Ainsi, sur la figure 2A, l'assise référencée 2 et le repose-pied référencé 4 ont tous deux été abaissés à une position de réglage plus basse sur la structure de support référencée 1 par rapport aux figures 1A et 1B.

[0055] Les points d'attache de l'assise référencée 2 à la structure de support 1 sont désormais plus éloignés des points de fixation du dossier 3 à la structure de support 1 que dans la configuration en chaise haute des figures 1A et 1B. L'assise référencée 2 est donc placée en position sensiblement basse par rapport au dossier référencé 3. En d'autres termes, les axes de rotation référencés 8 et 9 autour desquels le dossier référencé 3 d'une part, et l'assise référencée 2 d'autre part peuvent pivoter pour s'incliner sont plus éloignés dans cette configuration que dans la configuration de chaise haute des figures 1A et 1B.

[0056] Pour retourner le dossier référencé 3, on a, dans le mode de réalisation illustré en figure 2A-2B, inversé les points de fixation A et B du dossier 3 à la structure de support référencée 1. Le dos de l'enfant reste en appui sur la même face du dossier 3, ce qui est particulièrement intéressant dans la mesure où ce dossier présente une forme enveloppante qui assure donc un bon confort et un bon maintien de l'enfant.

[0057] Dans un autre mode de réalisation, qui n'a pas été illustré sur les figures, le dossier référencé 3 peut être retourné en lui faisant opérer une rotation de 180° autour de son axe de rotation horizontal référencé 8 : dans ce cas, le dos de l'enfant reste toujours en appui sur la même face du dossier 3, mais son sens d'assise est modifié par rapport à la structure de support 1.

[0058] Comme on pourra le noter en observant les figures 3A et 3B, dans cette configuration, la chaise peut encore évoluer pour s'adapter à la taille de l'enfant, en jouant sur le réglage de la hauteur de l'assise référencée 2 et du repose-pied référencé 4. Ainsi, la figure 3A correspond à un réglage pour un jeune enfant (par exemple trois ans) : l'assise 2 est dans une position plus haute par rapport au dossier 3 et à la structure de support 1 et un repose-pied 4 a été positionné sur la structure de support 1, car l'enfant est encore trop petit pour que ses

pieds touchent terre en position assise. La figure 3B correspond à un réglage pour un enfant plus grand (par exemple neuf ans) : l'assise 2 a été abaissée, et le repose-pied 4 a été supprimé.

[0059] La réglage de la hauteur de l'assise 2 et du repose-pied 4 peut se faire en choisissant le support de fixation référencé 7 de la structure de support 1 le mieux adapté à la taille de l'enfant.

[0060] On notera que le repose-pied référencé 4 présente sensiblement une forme de U. Ainsi, avec un nombre d'encoches 7 fixé, on peut créer artificiellement d'autres niveaux du repose-pied 4, simplement en le retournant. En effet, lorsque le repose-pied 4 est fixé dans une encoche 7 donnée de la structure de support 1, il peut présenter deux niveaux de hauteur distincts selon qu'il est positionné dans l'encoche de façon à présenter une forme de U, ou une forme de U inversé.

[0061] On présente désormais, en relation avec les figures 4A et 4B, la chaise de l'invention dans une configuration adaptée aux bébés, dès la naissance. Dans cette configuration, la chaise présente une structure de transat pour bébé (en anglais « bouncer »), placée sur la structure de support référencée 1.

[0062] Dans cette configuration, le dossier référencé 3 est monté dans le même sens que dans la configuration en chaise haute des figures 1A et 1B. L'assise référencée 2 est quant à elle réglée à la même hauteur sur la structure de support 1 que sur les figures 1A et 1B. Le dossier référencé 3 a pivoté autour de l'axe de rotation référencé 8 et est donc incliné vers l'arrière. De même, l'assise référencée 2 a pivoté autour de son axe de rotation référencé 9 pour faire remonter sa partie avant.

[0063] Cette inclinaison peut s'être opérée en continu, ou, à titre de variante, en sélectionnant sur la structure de support 1 la fente adéquate dans laquelle positionner le dossier d'une part, et l'assise d'autre part, pour obtenir le degré d'inclinaison souhaité, comme décrit plus en détail par la suite en relation avec les figures 5A à 5D.

[0064] Comme on le voit sur la figure 4B, le dossier référencé 3 et l'assise référencée 2 se recouvrent alors partiellement au niveau de la zone référencée 10, l'assise 2 étant protubérante à l'arrière du dossier 3. La structure de l'ensemble de l'assise 2 et du dossier 3 est alors proche de la structure d'un transat pour bébé, qui peut recevoir un bébé en position allongée ou semi-allongée. L'inclinaison de ce transat peut en outre être ajustée en jouant sur les inclinaisons respectives de l'assise 2 et du dossier 3, selon que le bébé est en phase d'éveil ou de sommeil par exemple.

[0065] En outre, la forme de l'assise 2 et du dossier 3 sont choisies de façon à s'épouser l'une l'autre et donc choisies de façon à ce que, dans cette configuration inclinée, l'ensemble de l'assise et du dossier présentent une forme enveloppante de transat pour bébé, et assure un bon maintien dorsal.

[0066] On notera que, dans cette configuration, le repose-pied 4 n'est pas nécessaire, bien qu'il ait été illustré sur les figures 4A et 4B.

[0067] On présente désormais, en relation avec les figures 5A à 5D, un exemple de mode de réalisation du mécanisme d'inclinaison de l'assise 2 et du dossier 3.

[0068] Ainsi qu'illustré sur la figure 5A, la structure de support référencée 1 présente un certain nombre de fentes, présentant un angle d'inclinaison donné, par rapport à l'horizontale ou à la verticale.

[0069] Dans l'exemple de la figure 5A, la structure de support référencée 1 présente ainsi cinq fentes référencées A1 à A5, destinées à recevoir l'assise référencée 2. Les fentes référencées A2 à A5 sont horizontales, et permettent donc le positionnement de l'assise à l'horizontale. La fente référencée A1 est en revanche inclinée par rapport à l'horizontale, et est utilisée lorsque la chaise haute est configurée en mode « bouncer », c'est-à-dire en transat pour bébé.

[0070] La structure de support référencée 1 présente également trois fentes référencées B1 à B3, destinées à recevoir le dossier référencé 3, dans une position plus ou moins inclinée. Ainsi, la fente référencée B3 permet d'assurer une position verticale au dossier référencé 3, et est de préférence utilisée lorsque les enfants savent se tenir assis. La fente référencée B1 présente une inclinaison de 40° par rapport à la verticale et est de préférence utilisée lorsque la chaise haute est configurée en mode « bouncer », c'est-à-dire en transat pour bébé (conjointement avec la fente A1 destinée à recevoir l'assise 2). La fente référencée B2 offre au dossier référencé 3 une inclinaison intermédiaire d'environ 12° par rapport à la verticale. Elle est notamment utilisée dans une configuration en chaise haute telle qu'illustrée sur les figures 1A et 1B.

[0071] Afin de pouvoir coopérer avec ces fentes de la structure de support, l'assise 2 et le dossier 3 présentent chacun un élément de fixation référencé 23 et 33, comme illustré sur les figures 5B et 5C. Chacun de ces éléments 23, 33 présente une partie mâle 24, 34, destinée à coulisser dans une fente de la structure de support 1. Un système de verrouillage est prévu sur l'élément de fixation, de façon à maintenir le dossier 3 ou l'assise 2 en position verrouillée sur la structure de support 1. Un bouton de déverrouillage 25, 35 permet de déverrouiller la position de l'assise ou du dossier lorsque l'utilisateur souhaite le ou la changer de fente, pour modifier sa hauteur ou son inclinaison.

[0072] Ainsi, comme illustré sur la figure 5D, l'assise référencée 2 peut, au choix de l'utilisateur, être positionnée dans l'une des fentes A1 à A5 de la structure de support référencée 1, en faisant coulisser la partie mâle 24 de l'élément de fixation 23 de l'assise 2 dans la fente choisie. Comme illustré sur les figures 5C et 5D, les éléments de fixation 23 et 33 sont prévus de part et d'autre de l'assise référencée 2 et du dossier référencé 3.

Revendications

1. Chaise pour enfant comprenant une structure de

- support (1) portant une assise (2) et un dossier (3) présentant une partie supérieure et une partie inférieure, ledit dossier étant inclinable, **caractérisée en ce que** ledit dossier est réversible par rapport à ladite structure de support entre une première et une deuxième positions, ladite partie supérieure (31) et ladite partie inférieure (32) du dossier étant inversées entre ladite première et ladite deuxième positions, ledit dossier étant apte à soutenir le dos de l'enfant dans chacune desdites première et deuxième positions.
2. Chaise selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite partie supérieure et ladite partie inférieure du dossier sont de dimensions différentes.
3. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisée en ce que** ladite assise est inclinable indépendamment du dossier.
4. Chaise selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** ledit dossier et ladite assise sont aptes à pivoter chacun autour d'un axe horizontal respectif de façon à ce que ledit dossier et ladite assise s'inclinent en se recouvrant partiellement, un ensemble dudit dossier et de ladite assise formant une structure de transat pour bébé.
5. Chaise selon la revendication 4, caractérisée en ce que ledit dossier et ladite assise sont configurés de façon à ce que ledit ensemble dudit dossier et de ladite assise présente une forme de transat pour bébé.
6. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** ladite assise est réglable en hauteur.
7. Chaise selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** lorsque ledit dossier est dans ladite première position, ladite assise est réglée dans une position haute, et **en ce que** ladite chaise est adaptée pour recevoir un bébé.
8. Chaise selon la revendication 6, caractérisée en ce que lorsque ledit dossier est dans ladite deuxième position, ladite assise est réglée en une position basse, et **en ce que** ladite chaise est adaptée pour recevoir un enfant.
9. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** ladite structure de support présente une forme de Y inversé.
10. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que**, ledit dossier étant monté de façon à pouvoir pivoter autour d'un axe horizontal (8) passant par deux points de fixation dudit dossier à deux supports de fixation de ladite structure de support, ledit dossier est apte à passer de ladite première à ladite deuxième position en inversant lesdits points de fixation par rapport auxdits supports de fixation.
11. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que**, ledit dossier étant monté sur ladite structure de support de façon à pouvoir pivoter autour d'un axe horizontal (8), ledit dossier est apte à passer de ladite première à ladite deuxième position par rotation autour dudit axe horizontal.
12. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** ladite structure de support présente au moins deux fentes (A1-A5 ; B1-B3) d'inclinaisons différentes, destinées à recevoir une partie mâle d'un élément de fixation dudit dossier et/ou de ladite assise.
- Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.**
1. Chaise pour enfant comprenant une structure de support (1) portant une assise (2) et un dossier (3) présentant une partie supérieure et une partie inférieure, ledit dossier étant inclinable, **caractérisée en ce que** ledit dossier est réversible par rapport à ladite structure de support entre une première et une deuxième positions, ladite partie supérieure (31) et ladite partie inférieure (32) du dossier étant inversées entre ladite première et ladite deuxième positions, ledit dossier étant apte à soutenir le dos de l'enfant dans chacune desdites première et deuxième positions, **et en ce que** ladite assise est réglable en hauteur.
2. Chaise selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ladite partie supérieure et ladite partie inférieure du dossier sont de dimensions différentes.
3. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisée en ce que** ladite assise est inclinable indépendamment du dossier.
4. Chaise selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** ledit dossier et ladite assise sont aptes à pivoter chacun autour d'un axe horizontal respectif de façon à ce que ledit dossier et ladite assise s'inclinent en se recouvrant partiellement, un ensemble dudit dossier et de ladite assise formant une structure de transat pour bébé.
5. Chaise selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** ledit dossier et ladite assise sont configurés de

façon à ce que ledit ensemble dudit dossier et de ladite assise présente une forme de transat pour bébé.

6. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** lorsque ledit dossier est dans ladite première position, ladite assise est réglée dans une position haute, et **en ce que** ladite chaise est adaptée pour recevoir un bébé.

10

7. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce** lorsque ledit dossier est dans ladite deuxième position, ladite assise est réglée en une position basse, et en ce que ladite chaise est adaptée pour recevoir un enfant.

15

8. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** ladite structure de support présente une forme de Y inversé.

20

9. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que**, ledit dossier étant monté de façon à pouvoir pivoter autour d'un axe horizontal (8) passant par deux points de fixation dudit dossier à deux supports de fixation de ladite structure de support, ledit dossier est apte à passer de ladite première à ladite deuxième position en inversant lesdits points de fixation par rapport auxdits supports de fixation.

25

30

10. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que**, ledit dossier étant monté sur ladite structure de support de façon à pouvoir pivoter autour d'un axe horizontal (8), ledit dossier est apte à passer de ladite première à ladite deuxième position par rotation autour dudit axe horizontal.

35

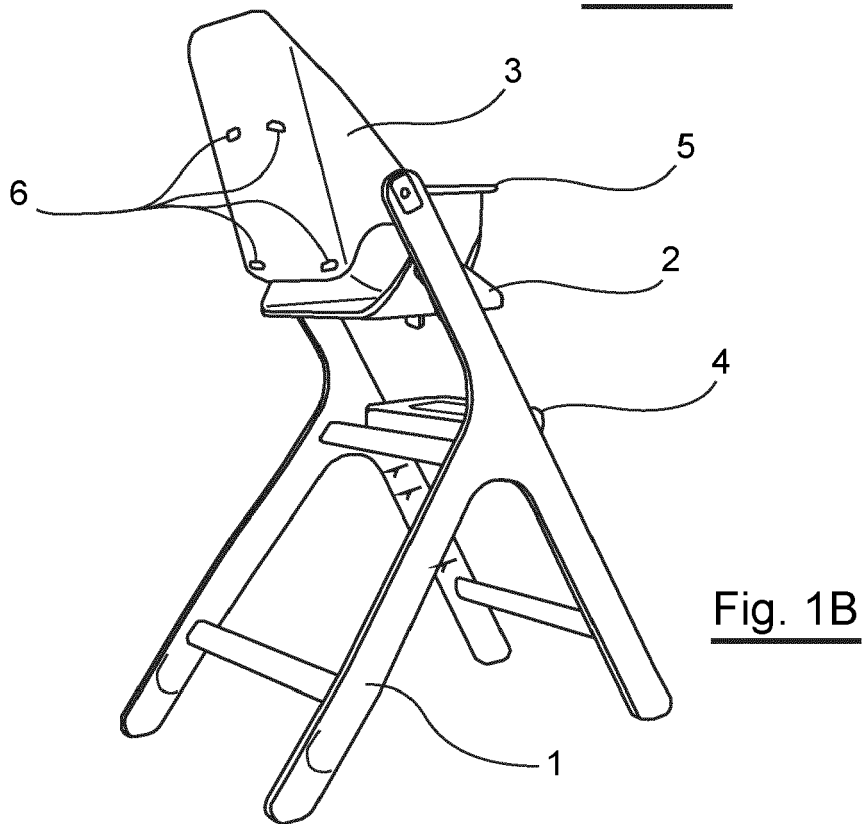
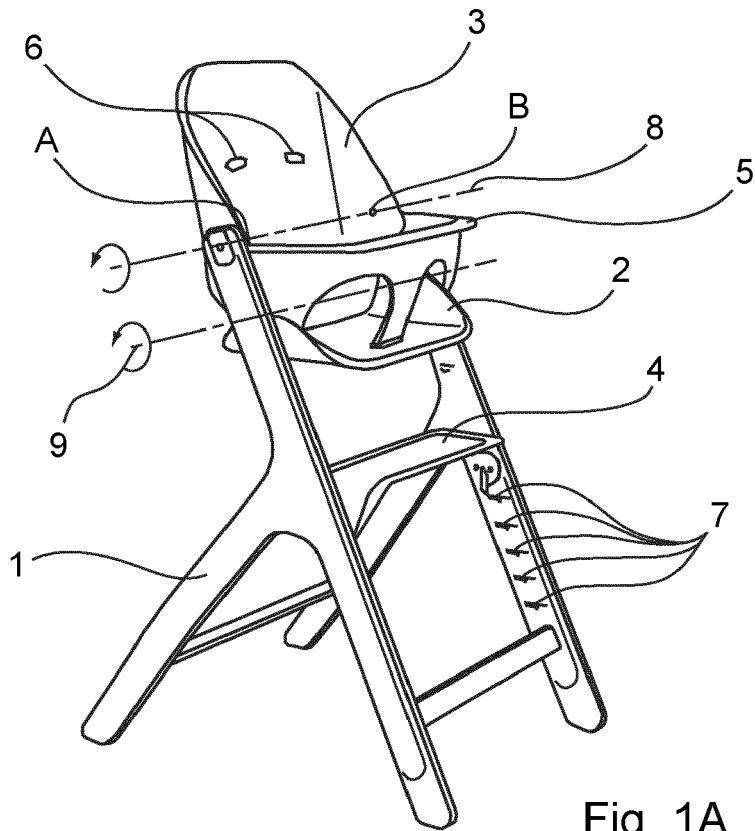
11. Chaise selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** ladite structure de support présente au moins deux fentes (A1-A5 ; B1-B3) d'inclinaisons différentes, destinées à recevoir une partie mâle d'un élément de fixation dudit dossier et/ou de ladite assise.

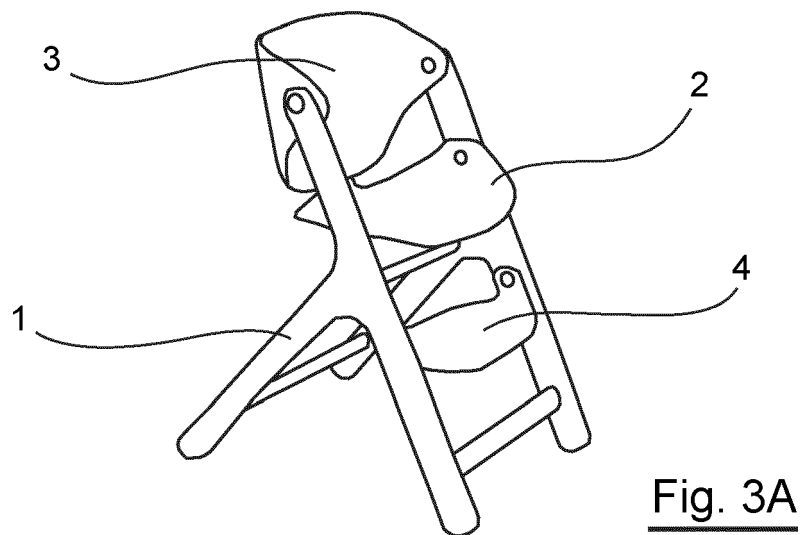
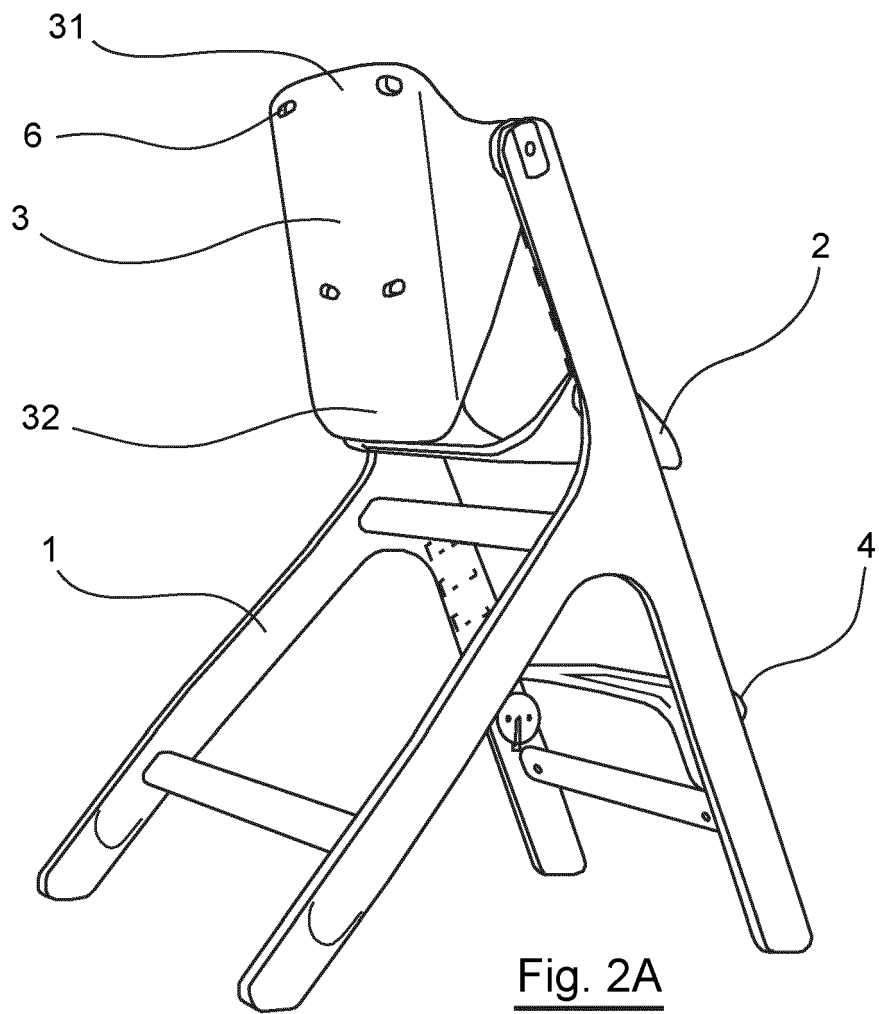
40

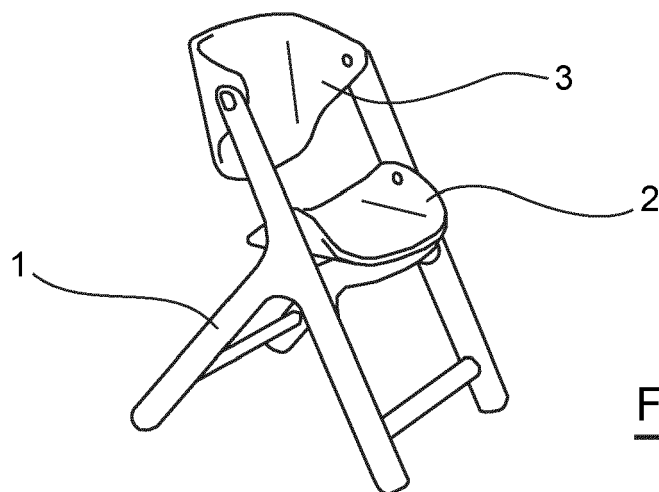
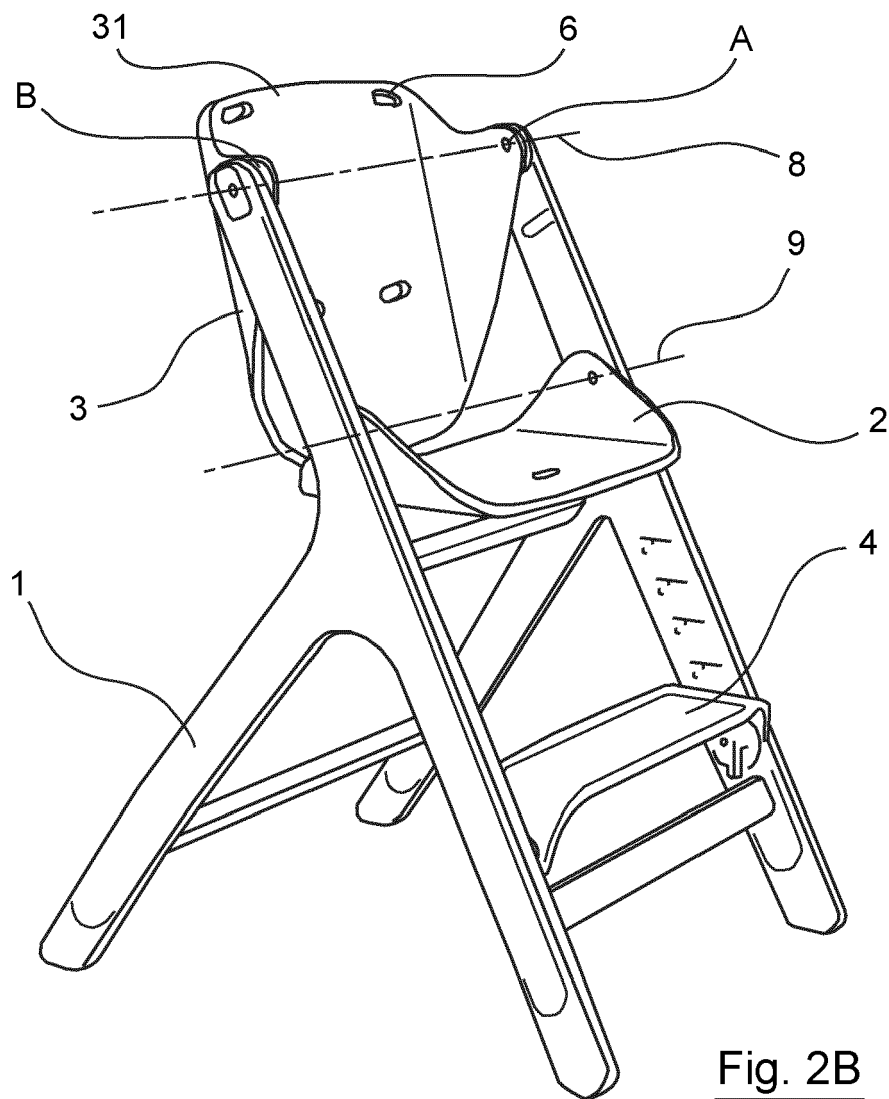
45

50

55







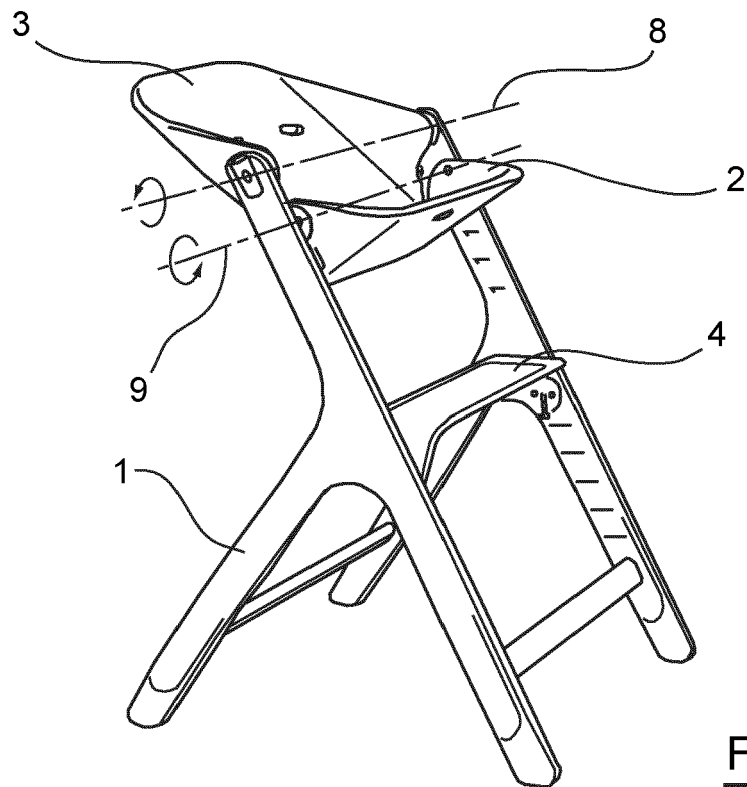


Fig. 4A

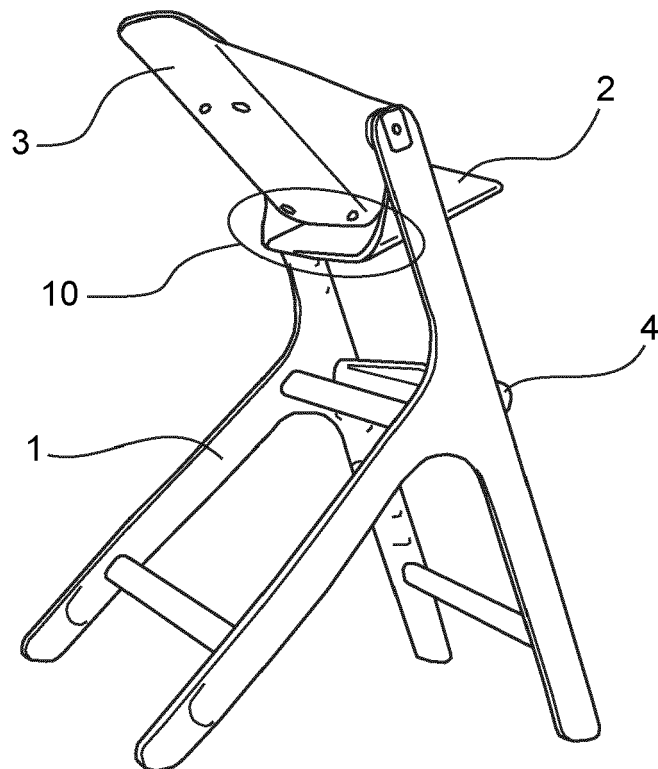


Fig. 4B

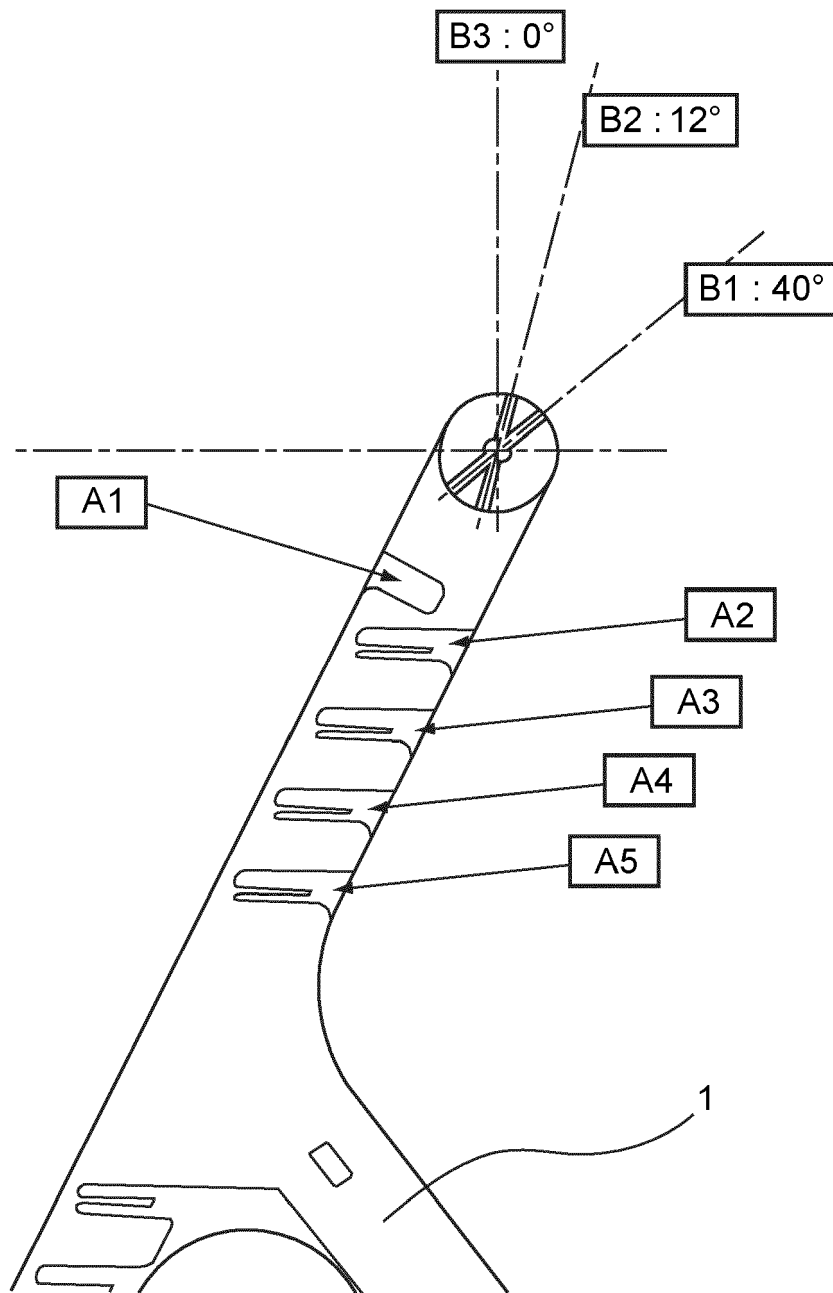


Fig. 5A

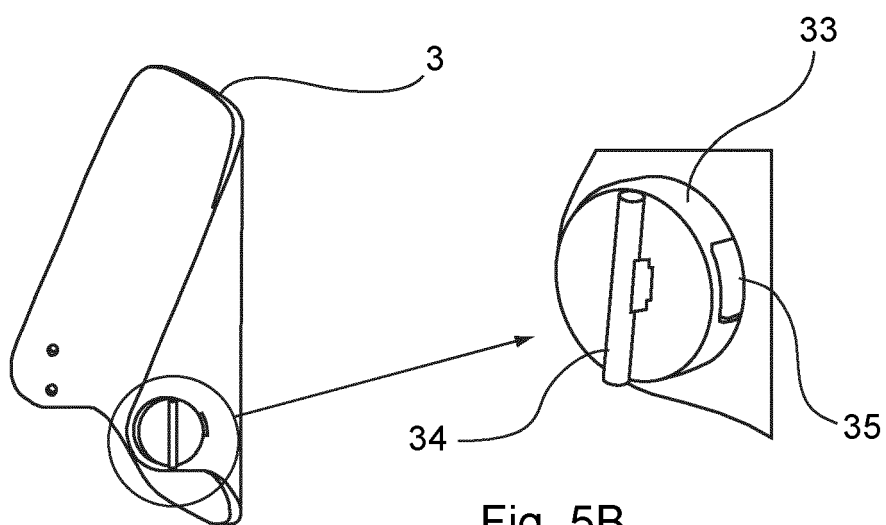


Fig. 5B

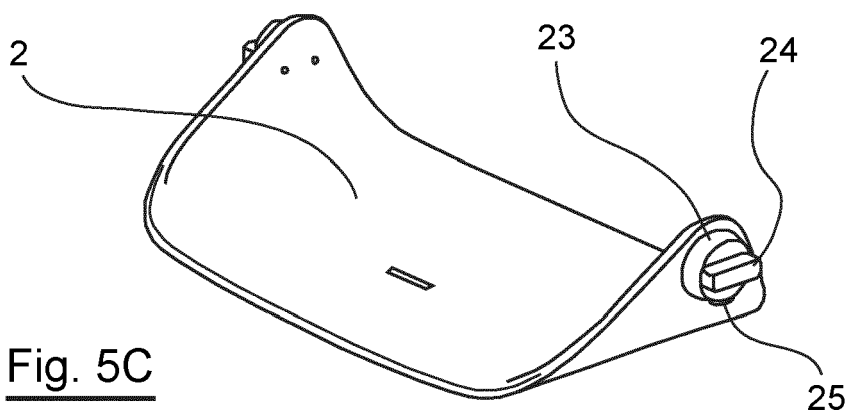


Fig. 5C

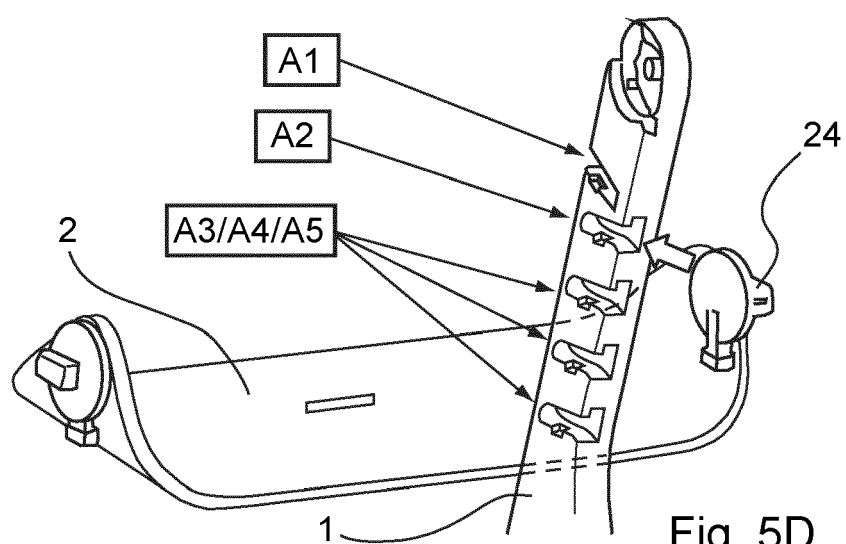


Fig. 5D



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 14 15 1550

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	CH 179 731 A (STENGEL GEB.) 30 septembre 1935 (1935-09-30) * page 1, colonne 2 - page 2, colonne 1; figures * -----	1,2,11	INV. A47D1/00
X	CH 486 232 A (JANSSEN) 28 février 1970 (1970-02-28) * colonne 5, ligne 4-20; revendications; figures * -----	1,10,12	
A	US 6 082 814 A (CELESTINA-KREVEH ET AL) 4 juillet 2000 (2000-07-04) * abrégé; figures * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47D A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		13 février 2014	Kis, Pál
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 15 1550

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-02-2014

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CH 179731 A	30-09-1935	AUCUN	
CH 486232 A	28-02-1970	CH 486232 A DE 1753602 A1	28-02-1970 18-11-1971
US 6082814 A	04-07-2000	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 4109961 A [0003]
- EP 2078478 A [0005]
- US 6082814 A [0007]